

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W19-521448

CA



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 12345

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

YAAKOUR BI Oumaima

Date de naissance :

08/03/1984

Adresse :

29, Rue Abou Oum El Hait, Etg2, Appt 7, 6as

Tél. : 0662 839 339

Total des frais engagés : 568,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin :

Docteur Khalid TAIBI
Gynécologue Obstétrique
45, Bd. Bir Anzarane Maârif
CASABLANCA - GSM: 0613 21 95 27
Tél: 0522 25 17 97-0522 98 45 30

Date de consultation :

17/02/2020

Nom et prénom du malade :

YAAKOUR BI Oumaima

Age :

Lien de parenté :

Soi-même Conjoint
 Parent Enfant

Nature de la maladie :

YAAKOUR BI Oumaima
SOMMERS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, comme une maladie mentale, il doit être mentionné sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative au traitement des données à caractère personnel.

Fait à :

ACCUEIL SIEGE RAMA

2021/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/02/20	C		300,00	INP: 09/11327/12 Docteur Khalid TAIBI Gynécologue Obstétrique 45, Bd. Bir Anzaraane Maani ASABLANCA - GSM: 0613219527 0522 25 17 97 - 0522 98 45 30

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

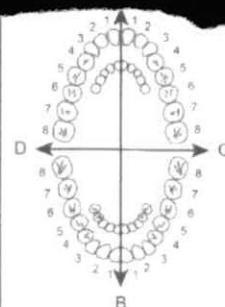
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
Laboratoire de biologie LBS 092060820	17/02/2020	200,00	268,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

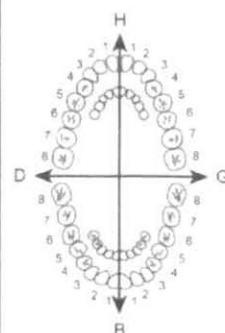
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

CŒFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Docteur Khalid TAIBI

Gynécologue - Accoucheur
Spécialiste

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Paris V

Ex. attaché des hôpitaux de Paris
Chirurgie gynécologique - Coeliochirurgie
Stérilité - Maladies du Sein

sur Rendez-Vous

الدكتور الطيبى خالد

اختصاصى فى
أمراض النساء والتوليد
خريج كلية الطب بباريس
طبيب ملحق سابق بمستشفيات باريس
الجراحة النسوية - الجراحة بالمنظار
أمراض الثدي - عقم الزوجين

الفحص بائياد

Casablanca, Le :

17/02/2022

الدار البيضاء، في

M. YAKOUBI OUMAIMA

YAKOUBI OUMAIMA

F

08-03-1984



2002171064

SCAN ORDO

- NFI
- TP - TM
- Fibrinogen

Dr. TAIBI Khalid
Gynécologue - Obstétricien
45, Bd. Bir Anzarane - Maârif
CASA - Tel. 022.25.17.97/98.54.30



LBS

مختبر البيولوجيا
للتحاليل الطبية والمتخصصة

LABORATOIRE DE BIOLOGIE SEBTA

d'analyses médicales et spécialisées

Dr.LOUAHABI Amal



Mme. YAAKOUBI OUMAIMA

FACTURE N° //

Dossier : 2002171064 du : 17-02-2020 à 18:30



PPRESCRIPTEUR : Dr KHALID TAIBI

ACTE :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
0216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	B80	B
0233	Fibrinogène	B40	B
0236	Taux de prothrombine	B40	B
0239	Temps de céphaline: TCK	B40	B

FACTURATION:

Total en DH : 268

deux cent soixante-huit dirhams

En vous remerciant pour votre confiance, veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

CASABLANCA, le Lundi 17 Février 2020



Page 1 sur 1

Ouvert du Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, le Samedi de 8h à 12h30. Urgences 24/24
24 rue Savoie - RDC de la Résidence Savoie - 20100 Casablanca. TEL : 05 22 27 26 22 FAX : 05 22 27 78 87 URGENCES: 06 74 65 13 13
Web : www.labo-lbs.com E-mail: contact@labo-lbs.com CNSS : 8992332 Patente : 36337018 IF : 40133809 IBAN (BMCI): 013 780 01245 00000600122 RIB 48
INPE: 093060820





Analyses médicales et biologie spécialisée

Dr TAIBI KHALID
45.BDBIR ANZARANE-MAARIF
2000 CASABLANCA



Mme. YAAKOUBI OUMAIMA



2002171064

DDN :08-03-1984
Dossier :2002171064
Du :17-02-2020 à 18:30
Prélèvement du :00-00-0000au labo

Cher patient, nous vous remercions de votre confiance, et vous transmettons Vos résultats.

Compte-rendu annulé et remplace le rapport du 17-02-2020

HEMATOCYTOLOGIE Echantillon sang total EDTA

HEMOGRAMME

SYSMEX XT 4000i, JAPON

05-09-2017

Leucocytes :	8.33	Milles/ μ L	(3.90-10.20)	8.82
Hématies :	4.51	Millions/ μ L	(3.90-5.40)	4.63
Hémoglobine :	11.8	g/dL	(12.0-15.6)	13.4
Hématocrite :	37.3	%	(35.5-45.5)	40.3
VGM :	82.7	fL	(80.0-99.0)	87.0
TCMH :	26.2	pg	(27.0-33.5)	28.9
CCMH :	31.6	g/dL	(30.0-36.0)	33.3
RDW :	13.2	%	(0.0-18.5)	12.6
Polynucléaires Neutrophiles :	66.9	%		70.0
Soit:	5.57	Milles/ μ L	(1.50-7.70)	6.17
Polynucléaires Eosinophiles :	0.8	%		0.6
Soit:	0.07	Milles/ μ L	(0.02-1.10)	0.05
Polynucléaires Basophiles :	0.2	%		0.2
Soit:	0.02	Milles/ μ L	(<0.35)	0.02
Lymphocytes :	21.4	%		23.5
Soit:	1.78	Milles/ μ L	(>1.00)	2.07
Monocytes :	10.7	%		5.7
Soit:	0.89	Milles/ μ L	(0.10-2.70)	0.50
IG%	0.4	%		0.8
Plaquettes :	161	Milles/ μ L	(150-370)	243
VPM	10.2	fl		9.3

Labo de Biologie S...
Système de...
RDC de la R...
24 rue Savoie
20360 Casablanca
Tél: 05 22 27 26 22 / FAX: 05 22 27 78 87 / URGENCES: 06 74 65 13 13

Page 1 sur 2





LABORATOIRE DE BIOLOGIE SEBTA

Analyses médicales et biologie spécialisée

Examen de : Mme. OUMAIMA YAAKOUBI

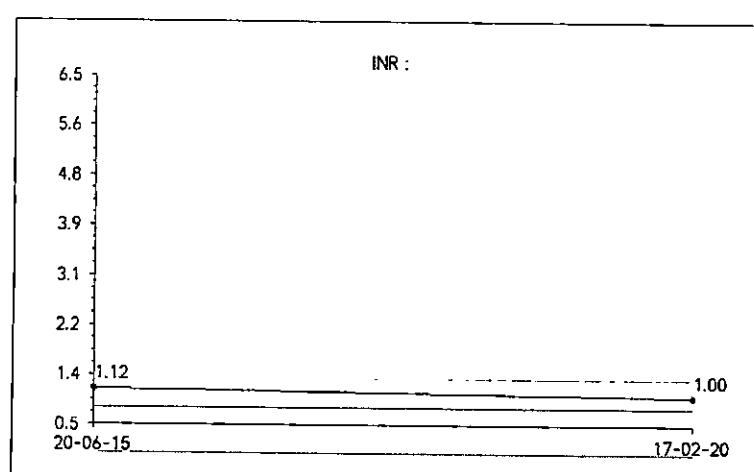
Dossier N° : 2002171064 du 17-02-2020

HEMOSTASE Echantillon plasma citraté

	20-06-2015		
Temps de Quick Patient:	12.8	sec.	13.6
Taux de Prothrombine (STAGO technique chronométrique)	100	%	(70-150) 84
INR :	1.00		(0.80-1.30) 1.12

NB : La surveillance des patients sous Anti vitamines K par le taux de prothrombine est sujette à des variations interlaboratoire(selon la thromboplastine utilisée)

c'est ainsi il a été recommandé une surveillance standardisée par l'INR(Rapport Normalisé International) qui n'est influencé ni par le réactif ni par la technique du laboratoire



	20-06-2015		
TCK Temps témoin	30.0	sec.	30.0
TCK Temps patient	35.3	sec.	30.5
TCK Ratio patient/témoin (Réactif HemosIL SynthASIL Technique chronométrique)	1.18		(<1.20) 1.02

	20-06-2015		
Fibrinogène (immunoturbidimétrie Konelab, THERMO)	3.53	g/L	(2.00-4.98) 3.85

Edition validée par : Amal LOUAHABI